



Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 27-8119-3 | Numéro de version: | 7.00 |
| Date de révision: | 23/04/2025 | Annule et remplace la version du : | 07/06/2023 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(tm) PERFECT-IT III Extra Fin PLUS PN 80349

Numéros d'identification de produit

GC-8010-4166-3 UU-0108-7968-0

7000084862 7100224682

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone: 01 30 31 61 61
E-mail: SER-productstewardship@mmm.com
Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification d'aspiration n'est pas requise sur l'étiquette en raison de la viscosité du produit.

CLASSIFICATION:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette**Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE**

Ne s'applique pas.

AUTRES INFORMATIONS:**Dangers supplémentaires (statements):**

| | |
|--------|---|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| EUH210 | La fiche de données de sécurité est disponible sur demande. |
| EUH208 | Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one. Peut produire une réaction allergique. |

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|---------|--|
| Eau | (N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2 | 50 - 70 | Substance non classée comme dangereuse |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | (N° CE) 926-141-6 (N° REACH) 01-2119456620-43 | 15 - 40 | Tox.aspiration 1, H304 EUH066 |
| Oxyde d'aluminium | (N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 | < 7 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Huile minérale blanche (pétrole) | (N° CAS) 8042-47-5 (N° CE) 232-455-8 | 1 - 5 | Tox.aspiration 1, H304 |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | (N° CE) 920-107-4 | 1 - 5 | Tox.aspiration 1, H304 EUH066 |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediyl), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | (N° CAS) 34398-01-1 (N° CE) 500-084-3 | < 0,3 | Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 2, H411 |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | (N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 | < 0,005 | Tox. aigüe 2, H330(LC50 = 0.21 mg/l Valeurs ETA selon l'annexe VI) Tox. aigüe 4, H302(LD50 = 450 mg/kg Valeurs ETA selon l'annexe VI) Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 |

3M(tm) PERFECT-IT III Extra Fin PLUS PN 80349

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 |
|--|--|--|--|

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

| Ingrédient | Identifiant(s) | Limites de concentration spécifique |
|---|--|---|
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | (N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 | (C >= 0.036%) Sens. de la peau 1A, H317 |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediyl), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | (N° CAS) 34398-01-1 (N° CE) 500-084-3 | (C >= 10%) Lésions oculaires 1, H318 (5% =< C < 10%) Irr. des yeux 2, H319 |

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS**4.1. Description des premiers secours:****Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Dégraissage cutané (rougeurs localisées, démangeaisons, dessèchement et gerçures de la peau).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de versement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Consulter les précautions d'autres sections. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Des poussières combustibles peuvent se former par action de ce produit sur un autre substrat. La poussière générée par le substrat durant l'utilisation de ce produit peut être explosive si présente en quantité suffisante avec une source d'ignition. Les dépôts de poussière ne devraient pas pouvoir s'accumuler sur les surfaces, à cause du potentiel d'explosions secondaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8

pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|--|------------|--------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| Oxyde d'aluminium | 1344-28-1 | VLEPs France | VLEP (8 heures): 10 mg/m ³ | |
| VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS) | | | | |
| VLEP | | | | |
| Valeurs limites de moyenne d'exposition | | | | |
| / | | | | |

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Mettre en place une extraction locale au niveau des sources d'émission pour contrôler l'exposition près de la source et empêcher l'échappement de poussière dans la zone de travail. Assurer que les systèmes de manipulation des poussières (comme les conduits d'échappement, les collecteurs de poussières, les équipements de fabrication) sont conçus pour empêcher l'échappement des poussières dans la zone de travail (c'est-à-dire, aucune fuite de l'équipement).

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Lorsqu'un contact accidentel peut survenir, d'autre(s) type(s) des gants peut être utilisé. En cas de contact avec les gants, retirez-les immédiatement et remplacez-les par une paire de gants neufs. En cas de contact accidentel, des gants en matériau(x) suivant(s) peuvent être utilisés: Caoutchouc nitrile.

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | Pâte |
| Couleur | blanc |
| Odeur | solvant |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Inflammabilité | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | > 125 °C [Méthode de test: SETAFLASH] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | 8 - 8,5 / |
| Viscosité cinématique | 30 303 - 40 404 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 0,917 g/cm ³ - 0,993 g/cm ³ |
| Densité relative | 0,917 - 0,993 [Réf. Standard :Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|-------------------------------|---|
| Composés Organiques Volatils | 296,9 g/l |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | 31 % |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Conditions de température et de cisaillement élevées.

10.5 Matériaux à éviter:

Métaux alcalins
Acides forts
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable | |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Aucun effet pour la santé n'est attendu

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

Contact avec les yeux:

3M(tm) PERFECT-IT III Extra Fin PLUS PN 80349

Irritation oculaire d'ordre mécanique: les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmolements.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|--|---|-----------------------|--|
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion | Rat | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Cutané | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Oxyde d'aluminium | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Oxyde d'aluminium | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 2,3 mg/l |
| Oxyde d'aluminium | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cutané | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion | Rat | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Cutané | Composants similaires | LD50 > 3 160 mg/kg |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Cutané | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion | Composants similaires | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediyl), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | Cutané | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediyl), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | Ingestion | Rat | LD50 > 700 mg/kg |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 0,21 mg/l |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Ingestion | Rat | LD50 450 mg/kg |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|-----------------------|---------------------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Composants similaires | Moyennement irritant |
| Oxyde d'aluminium | Lapin | Aucune irritation significative |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Composants | Moyennement irritant |

3M(tm) PERFECT-IT III Extra Fin PLUS PN 80349

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| | nts similaires | |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediyl), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | Risques pour la santé similaires | Irritant |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Lapin | Aucune irritation significative |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|---------------------------|---------------------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| Oxyde d'aluminium | Lapin | Aucune irritation significative |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Lapin | Moyennement irritant |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediyl), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | Jugement professionnel | Corrosif |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Lapin | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|--------------------------|---------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Composants similaires | Non-classifié |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Composants similaires | Non-classifié |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Cochon d'Inde | Sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|--|----------|---|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | In vitro | Non mutagène |
| Oxyde d'aluminium | In vitro | Non mutagène |
| Huile minérale blanche (pétrole) | In vitro | Non mutagène |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | In vitro | Non mutagène |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | In vivo | Non mutagène |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|----------------------------------|------------|---------------------------------|-----------------|
| Oxyde d'aluminium | Inhalation | Rat | Non-cancérogène |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cutané | Souris | Non-cancérogène |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Inhalation | Multipl espèces animales. | Non-cancérogène |

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|----------------------------------|-----------|--|------------|------------------------------|----------------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | Pendant la grossesse |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 112 mg/kg/jour | 2 génération |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 112 mg/kg/jour | 2 génération |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 112 mg/kg/jour | 2 génération |

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|------------------------------------|---|----------------------------------|----------------------|--------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediyl), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Peut provoquer une irritation respiratoire. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|-----------------------------|---------------|------------|------------------------------|--------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Inhalation | Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 6 mg/l | 13 semaines |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | LOAEL 1,5 mg/l | 13 semaines |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Inhalation | système hématopoïétique | Non-classifié | Rat | NOAEL 6 mg/l | 13 semaines |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion | Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 13 semaines |

3M(tm) PERFECT-IT III Extra Fin PLUS PN 80349

| | | | | | | |
|--|------------|--|---|--------|------------------------|----------------------------|
| aromatiques | | | | | | |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | LOAEL 100 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion | système hématopoïétique des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Oxyde d'aluminium | Inhalation | pneumoconiosis | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Oxyde d'aluminium | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | système hématopoïétique | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 381 mg/kg/jour | 90 jours |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Foie système immunitaire | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 336 mg/kg/jour | 90 jours |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Inhalation | Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 6 mg/l | 13 semaines |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | LOAEL 1,5 mg/l | 13 semaines |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Inhalation | système hématopoïétique | Non-classifié | Rat | NOAEL 6 mg/l | 13 semaines |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion | Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | LOAEL 100 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Ingestion | système hématopoïétique des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 13 semaines |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Ingestion | Foie système hématopoïétique des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 322 mg/kg/jour | 90 jours |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | Ingestion | Coeur Système endocrine Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 150 mg/kg/jour | 28 jours |

Danger par aspiration

| Nom | Valeur |
|--|---------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Risque d'aspiration |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Risque d'aspiration |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|--|-----------|--------------------|--------------|------------|------------------|---------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEL | 1 000 mg/l |
| Oxyde d'aluminium | 1344-28-1 | Poisson | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Oxyde d'aluminium | 1344-28-1 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Oxyde d'aluminium | 1344-28-1 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Oxyde d'aluminium | 1344-28-1 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | >100 mg/l |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Truite arc-en-ciel | Estimé | 96 heures | LL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LL50 | >1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EL50 | >1 000 mg/l |

3M(tm) PERFECT-IT III Extra Fin PLUS PN 80349

| | | | | | | |
|--|------------|---------------------------------------|--------------------|-----------|-------|---------------------------------|
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | NOEL | 1 000 mg/l |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEL | 1 000 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Puce d'eau | Composant analogue | 48 heures | EL50 | >100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus) | Expérimental | 96 heures | LL50 | >100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | NOEL | 100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Puce d'eau | Composant analogue | 21 jours | NOEL | >100 mg/l |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediyl), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | 34398-01-1 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | ErC50 | 0,43 mg/l |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediyl), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | 34398-01-1 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | NOEC | 0,09 mg/l |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | ErC50 | 0,11 mg/l |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | 1,6 mg/l |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Sheepshead Minnow | Expérimental | 96 heures | LC50 | 16,7 mg/l |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 2,9 mg/l |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 0,0403 mg/l |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | EC50 | 12,8 mg/l |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Colin de Virginie | Expérimental | 14 jours | LD50 | 617 mg par kg de poids corporel |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Chou | Expérimental | 14 jours | EC50 | 200 mg/kg (poids sec) |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Ver rouge | Expérimental | 14 jours | LC50 | >410,6 mg/kg (poids sec) |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Microbes du sol | Expérimental | 28 jours | EC50 | >811,5 mg/kg (poids sec) |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|-----------|--|----------|-------------------------------|-----------------|--------------------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 69 %BOD/ThO D | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Oxyde d'aluminium | 1344-28-1 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 69 %BOD/ThO D | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Estimé Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 67.6 %BOD/Th OD | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Huile minérale blanche | 8042-47-5 | Expérimental | 28 jours | évolution dioxyde | 0 % Evolution | OCDE 301B - Mod. CO2 |

3M(tm) PERFECT-IT III Extra Fin PLUS PN 80349

| | | | | | | |
|--|------------|--|----------|--------------------------------|--|--|
| (pétrole) | | Biodégradation | | de carbone | de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediy), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | 34398-01-1 | Modelé Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 95 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | Catalogic™ |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 0 %BOD/ThO D | OCDE 301C |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique. | 34 jours | Déplétion du carbone organique | 17 % Suppression de carbone organique dissous COD | Essai OCDE 302A - Méthode SCAS modifiée |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Expérimental Biodégradation | 21 jours | Déplétion du carbone organique | 80 % Suppression de carbone organique dissous COD | OCDE 303A - Essai de simulation traitement aérobie |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Expérimental Biodégradation | | Période demivie (t 1/2) | 4 heures (t 1/2) | |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Expérimental Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique | >1 Années (t 1/2) | OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|---|----------|---|---------------|--------------------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, isocalcane, cycliques, < 2% aromatiques | 926-141-6 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Oxyde d'aluminium | 1344-28-1 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isocalcane, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isocalcane, cycliques, < 2% aromatiques | 920-107-4 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Poly(oxy-1, 2-éthanediy), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | 34398-01-1 | Modelé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 50 | Catalogic™ |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Expérimental BCF - Poisson | 56 jours | Facteur de bioaccumulation | 6.62 | similaire à l'OECD 305 |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 1.45 | OECD 107 log Kow shke flsk mtd |

12.4. Mobilité dans le sol:

3M(tm) PERFECT-IT III Extra Fin PLUS PN 80349

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|------------|-----------------------------------|--------------|---------------|-------------------------------------|
| Poly(oxy-1, 2-éthanediy), .alpha-undécyl-.oméga.-hydroxy | 34398-01-1 | Estimé Mobilité dans le sol | Koc | 2 472 l/kg | |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one | 2634-33-5 | Expérimental Mobilité dans le sol | Koc | 9,33 l/kg | OCDE 121 estimation de Koc par HPLC |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

12 01 09* Emulsions et solutions d'usinage sans halogènes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

| | | | |
|--|--|--|--|
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

| | |
|----|---|
| 65 | Lésions eczématiformes de mécanisme allergique |
| 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde. |

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|--------|---|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Email - L'information a été modifiée.
Contient une déclaration pour des sensibilisants. - L'information a été ajoutée.
Liste des sensibilisants. - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 3: Table SCL - L'information a été modifiée.
Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
OEL Reg Agency Desc - L'information a été modifiée.
Section 08: Protection de la peau – Texte contact accidentel - L'information a été ajoutée.
Section 08: Protection de la peau – contact accidentel - L'information a été ajoutée.
Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.
Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
 Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
 Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
 Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
 Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Annexe

| | |
|--|---|
| Titre | |
| Identification de la substance | Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques; EC No. 926-141-6; Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques; EC No. 920-107-4; |
| Nom du scénario d'exposition | Utilisation professionnelle des revêtements |
| étape du cycle de vie | Pour usage professionnel/industriel uniquement |
| activités participatives | PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) |
| Processus, les tâches et les activités couvertes | Application du produit avec une serviette en microfibre, tissu, ou une brosse |
| 21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques | |
| Conditions d'exploitation | État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): Tous les jours; Jours d'émission par an: 300 jours/ans; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 8 heures / jour; Utilisation en intérieur; Utilisation en extérieur; |
| Mesures de la gestion du risque | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Non nécessaire; Environnemental Non nécessaire; |
| Mesures de gestion des déchets | Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.; |
| 3. Prévision de l'exposition | |
| Prévision de l'exposition | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Titre | |
| Identification de la substance | Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques; EC No. 926-141-6; |

| | |
|--|--|
| | |
| Nom du scénario d'exposition | Utilisation professionnelle des revêtements |
| étape du cycle de vie | Pour usage professionnel/industriel uniquement |
| activités participatives | PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) |
| Processus, les tâches et les activités couvertes | Application du produit |
| 21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques | |
| Conditions d'exploitation | État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 300 jours par an; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): Tous les jours; Utilisation en intérieur; Utilisation en extérieur; |
| Mesures de la gestion du risque | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Non nécessaire; Environnemental Non nécessaire; |
| Mesures de gestion des déchets | Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.; |
| 3. Prévision de l'exposition | |
| Prévision de l'exposition | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. |

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr